



**Compte Rendu de l'AGO du CREPAN du 17 juin 2022, 18h30,
à la Maison des Associations 8 rue Germaine Tillion à CAEN.**

Présences :

- Nombre de personnes présentes (salariés, prestataire, membres) : 19
- Membres présents à jour de cotisations : 11
- Membres représentés : 26 pouvoirs

Soit 37 votes exprimables

Sur un nombre total d'adhérents à jour de leur cotisation à ce jour pour l'année 2022 de :

- 59 personnes physiques
- 13 associations

L'Assemblée peut valablement siéger.

1. **Validation de l'OJ et du CR de l'AG de 2021** : validé à l'unanimité
2. **Rapport moral 2021** de Claudine JOLY, Présidente (cf site internet CREPAN)

Vote : Approuvé à l'unanimité

3. **Rapport financier 2021** :

Joël GERNEZ, Trésorier, présente les résultats comptables et le report financier (cf bilan détaillé sur le site du CREPAN).

En 2021, le total des produits s'élève à 293 232 euros, le total des charges s'élève à 281 189 euros, l'excédent est de 12 043 euros.

M. BEX, Commissaire aux comptes, certifie la sincérité des comptes.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité ainsi que le report financier



4. **Rapport d'activités 2021:**

Présentation des différentes activités par les bénévoles (sorties nature, représentations officielles, contributions au débat environnemental régional, ..) et les salariés (pôle Biodiversité et Marais de la Dives, pôle EcoConsommation, ...).

Vote : approuvé à l'unanimité. (36 votants en deuxième partie de réunion)

5. **Renouvellement de membres du CA :**

3 postes sont ouverts à candidature (2 renouvellements et 1 vacant)

Sortants : Annick Noël et Guy Ruyter se représentent.

Nouvelle candidature : Pierre MARGERIE

VOTE : la liste complète proposée est approuvée à l'unanimité. (36 votants en deuxième partie de réunion)

Le CA est donc composé suite à cette AG de 11 personnes :

Claudine Joly, Annick Noël, Emile Constant, André Berne, Joël Gernez, Sylvain Girodon, Arlette Savary, Anne-Marie Duchemin, Guy Ruyter, Bernard Rosselot et Pierre Margerie.

Fin de l'AGO.